

DEVIS TECHNIQUE 2025-017-AO-DGI

***Remplacement des portes arrière, réfection des
balcons, des membranes, des métaux ouvrés,
réparation de la maçonnerie et divers travaux –
725 à 737A, rue Lusignan à Montréal***

Table des matières

1. GÉNÉRAL

1.0	Conditions spéciales	4
-----	----------------------------	---

2. SITE

2.1	Préparation des lieux	1
2.2	Démolition – dégarnissage	3

3. BÉTON

3.1	Béton	2
-----	-------------	---

4. MAÇONNERIE

4.1	Maçonnerie	3
-----	------------------	---

5. MÉTAUX OUVRÉS

5.1	Métaux ouvrés	2
-----	---------------------	---

6. CHARPENTERIE

6.1	Charpenterie	3
6.2	Boiserie de finition	2

7. ÉTANCHÉITÉ

7.1	Membrane de bitume élastomère	8
7.2	Solinage et garnitures métalliques	3
7.3	Calfeutrage et jointoiement	2
7.4	Pontage de balcon en fibre de verre	1

8. PORTES

8.2	Portes en acier isolées avec cadres de bois	2
8.3	Quincaillerie	3

9. FINITION

9.1	Peinture	2
-----	----------------	---

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

1 GÉNÉRAL

1.0 CONDITIONS SPÉCIALES

1.1 DÉFINITIONS

- .1 Se reporter aux définitions contenues dans le cahier des charges générales.

1.2 PORTÉE

- .1 Les travaux inclus au présent Devis technique ont pour objet principalement la reprise complète de la membrane d'étanchéité des toitures, la réfection des balcons, le remplacement des portes arrière, des réparations ponctuelles de maçonnerie, des travaux de métaux ouvrés, repris d'une marche de fondation et la peinture les métaux ouvrés arrière à conserver au bâtiment situé au 725 à 737a, rue Lusignan, à Montréal.
- .2 Le présent Devis technique et les dessins d'exécution donnent une description des matériaux qui doivent être utilisés et des travaux à exécuter.
- .3 Ces documents expriment ce qui doit être fait et non ce qui ne doit pas être fait. En conséquence, tout ouvrage doit être exécuté avec soin et avec des matériaux adéquats ainsi que selon les règles de l'art.
- .4 Les matériaux et les applications décrits pour chacune des sections ne sont pas limitatifs aux éléments mentionnés, mais comprennent également tous les matériaux et l'usage standard inhérents à ces sections en accord avec la répartition des travaux effectués par l'Entrepreneur général, à moins d'avoir été explicitement exclus.
- .5 Tous les matériaux intégrés à l'ouvrage devront être neufs.

1.3 OCCUPATION DES LIEUX

- .1 Le bâtiment sera entièrement occupé par des locataires. La progression des travaux sera coordonnée par l'Entrepreneur général et un représentant de la SHDM, lequel assurera les correspondances avec les locataires.
- .2 Afin de limiter les préjudices causés aux locataires, l'Entrepreneur général coordonnera ces travaux afin de les compléter dans une même journée de travail.

1.4 ESTIMATION DES TRAVAUX

- .1 L'Entrepreneur général doit lui-même prendre toutes les dimensions et l'information sur place.

1.5 PROTECTION ET DOMMAGES

- .1 L'Entrepreneur général sera le seul responsable pour la protection de tous les travaux. Il réparera, à ses frais, tout dommage survenu au bâtiment, aux propriétés adjacentes ou aux services publics.
- .2 Tout doute sur des travaux à entreprendre risquant d'endommager les propriétés adjacentes sera transmis par écrit à la SHDM, avant que ne débutent lesdits travaux, lesquels aviseront l'Entrepreneur général sur la procédure à suivre.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .3 Une fois les travaux terminés, éliminer toutes les démarcations produites par les équipements lourds avec un sol de surface et installer des rouleaux de gazon. Aux endroits jugés légèrement ou trop endommagés par les travaux, scarifier la surface avec un râteau, ensemercer et recouvrir la semence avec 12 mm d'un sol de surface pour gazon.

1.6 NETTOYAGE ET ISSUES

- .1 De façon quotidienne et au fur et à mesure de la progression des travaux, le chantier sera libéré des déchets, rebuts et surplus de matériaux afin de ne pas nuire aux travaux subséquents.
- .2 Relativement aux issues, l'Entrepreneur général doit s'assurer que les balcons, coursives et escaliers touchés par les travaux soient exécutés et terminés dans la même journée de travail. Après chaque journée, les parcours des issues doivent être praticables et sécurisés.
- .3 Pour la livraison du projet, l'Entrepreneur général exécutera un nettoyage intégral de toutes les parties du bâtiment, incluant le lavage des vitres touchées par les travaux.

1.7 CODES ET RÈGLEMENTS

- .1 Tous les travaux du présent Devis technique et tous les matériaux employés seront conformes aux plus sévères des dernières exigences du Code national du bâtiment, des règlements de la Ville de Montréal et de toute autre norme ou règlement en vigueur.

1.8 CAHIER D'ENTRETIEN

- .1 En plus de tous les documents demandés ailleurs, l'Entrepreneur général devra fournir à la SHDM :
 - a. Une copie de chaque dessin d'atelier fournie par les sous-traitants;
 - b. Tous les documents de garantie;
 - c. Toute autre information jugée nécessaire à l'entretien normal des membranes et éléments installés.

1.9 ASSEMBLÉES

- .1 L'Entrepreneur général devra prévoir des rencontres avec les sous-traitants, la SHDM et Lui-même avant le début des travaux respectifs de ces sous-traitants.
- .2 L'Entrepreneur général devra obligatoirement être représenté à chacune des assemblées de chantier. Le procès-verbal des assemblées sera rédigé par la SHDM et distribué à chacun des intéressés.

1.10 INSPECTIONS

- .1 Des inspections périodiques seront effectuées par la SHDM pendant les travaux afin de surveiller leur avancement et leur conformité au Devis technique et aux dessins d'exécution.

1.11 DIMENSIONS

- .1 Avant d'exécuter tout travail, l'Entrepreneur général doit vérifier les lieux et rapporter à la SHDM toute anomalie qu'il pourra constater, ainsi que vérifier tous les niveaux et dimensions sur les lieux.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

1.12 APPROBATION DES DESSINS D'ATELIER

- .1 Les dessins d'atelier demandés au Devis technique et dans les conditions spéciales seront vérifiés ou approuvés par la SHDM.
- .2 Toutefois, l'apposition du tampon avec signature sur les copies de dessins d'atelier signifie ceci :

« Cette approbation est faite dans le seul but de constater la conformité avec le concept général; elle ne signifie pas l'approbation des dessins d'atelier dans leurs détails, cette responsabilité demeurant celle de l'Entrepreneur général qui les a soumis. Cette approbation ne relève pas l'Entrepreneur général de sa responsabilité pour les erreurs ou omissions contenues dans les dessins d'atelier ni de son obligation de satisfaire à toutes les exigences des documents contractuels. L'Entrepreneur général est responsable des dimensions qui doivent être confirmées et mises en corrélation au chantier, de l'information quant aux procédés de fabrication ou aux techniques de construction et de pose, de la coordination du travail de tous les sous-traitants ainsi que des quantités des items à fournir ».

1.13 ÉQUIVALENCES (solution de rechange approuvée lors de la période de soumission)

- .1 Toutes les marques décrites au Devis technique doivent se lire suivies des termes « ou équivalent à une solution de rechange approuvée durant la période de soumission ». Toutefois, la SHDM décidera des équivalences des matériaux suggérés par l'Entrepreneur général et pourra à cet effet demander des échantillons, fiches techniques ou autres documents requis.

1.14 GARANTIES

- .1 Fournir une Garantie écrite certifiant que les travaux seront exempts de tous défauts de matériaux et de main-d'œuvre pour une période d'un (1) an suivant la date d'acceptation des travaux.
- .2 L'Entrepreneur général fournira un document écrit et signé, émis au nom de la SHDM, certifiant que l'ouvrage de membrane réalisé demeurera en place et libre de tout défaut d'étanchéité pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux.
- .3 L'Entrepreneur général fournira un document écrit du fabricant, émis au nom de la SHDM, certifiant que les matériaux d'étanchéité qu'il fabrique demeureront libres de tous défauts de fabrication et assureront l'étanchéité pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux.
- .4 Fournir à la SHDM, une garantie écrite, émise par le fabricant au nom de la SHDM à l'effet que la quincaillerie des portes sera garantie contre toute malfaçon ou tout défaut pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux.
- .5 Fournir à la SHDM, les garanties écrites suivantes, émises par les fabricants des portes et fenêtres au nom de la SHDM certifiant que les produits seront exempts de tout défaut de matériel et de fabrication à compter de la date d'acceptation des travaux :
 - .1 Une garantie écrite de dix (10) ans pour les vitrages scellés des portes et fenêtres;
 - .2 Une garantie écrite de vingt (20) ans pour le panneau des portes.

1.15 PERMIS

- .1 L'obtention et le paiement des frais pour le permis de transformation du Site, le cas échéant, seront aux frais et de la responsabilité de la SHDM.

**Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés,
réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan**

- .2 *L'obtention et le paiement des frais afférents pour tous les autres permis et autorisations requis pour l'exécution des travaux, dont l'obtention du permis d'occupation du domaine public, seront aux frais et de la responsabilité de l'Entrepreneur général.*

FIN DE LA SECTION

**Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés,
réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan**

2. SITE

2.1 PRÉPARATION DES LIEUX

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

.1 *Voir section 1.1 - Conditions spéciales.*

1.2 BUREAU DU CHANTIER

Non applicable.

1.3 BARRICADAGE

.1 *Il est de la responsabilité de l'Entrepreneur général de fournir et de maintenir un barricadage ponctuel convenable assurant la sécurité de la propriété et des occupants, lorsque les travaux le nécessitent.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

2.2 DÉMOLITION- DÉGARNISSAGE

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.1 - Conditions spéciales.*

1.2 RÉFÉRENCE

- .1 Code de la sécurité sur les chantiers.*

1.3 CONDITIONS ET PORTÉE

- .1 S'il y a lieu, l'Entrepreneur général devra prendre tous les permis nécessaires. Le permis de modification sera fourni par la SHDM. Tous les autres permis seront levés par l'Entrepreneur général et à ses frais.*
- .2 Prendre tous les moyens nécessaires pour indiquer clairement au public les manœuvres et situations dangereuses.*
- .3 Prendre tous les moyens nécessaires pour abattre la poussière au cours de l'exécution des travaux.*
- .4 L'Entrepreneur général devra nettoyer les pavages et trottoirs, les libérer des débris de toute nature au fur et à mesure de la progression des travaux.*
- .5 Des mesures correctives doivent être apportées promptement à toute situation dangereuse. Aviser la SHDM avant l'exécution des mesures correctives.*
- .6 Fournir les matériaux, échafaudages, outillages et main-d'œuvre nécessaires pour compléter les ouvrages de démolition et de dégarnissage décrits dans ce devis et aux dessins d'exécution.*
- .7 Une fois dans les logements, enlever tous les éléments et accessoires nécessaires pour réaliser les travaux illustrés aux dessins d'exécution.*
- .8 Lorsque les nouvelles portes seront disponibles pour installation, enlever les unités existantes en respectant les détails types, s'assurer que les travaux de remplacement sont amorcés et terminés dans la même journée de travail pour chaque porte.*
- .9 Lorsque les items touchés par les travaux font partie d'une issue, l'Entrepreneur général doit s'assurer que les travaux sont amorcés et terminés dans la même journée de travail. Lorsque cette condition ne peut pas être respectée, à la satisfaction de la SHDM, **l'Entrepreneur général doit s'assurer que les balcons sont sécuritaires et praticables après chaque journée de travail.***
- .10 TOITURES : enlever les solins et contre-solins des parapets et leurs réinstallations ou leurs remplacements selon le cas. L'enlèvement de la membrane d'étanchéité (asphalte / gravier) jusqu'au pontage de bois, quelle que soit son épaisseur en vue de son remplacement.*
- .11 BALCONS : Enlever et remplacer les soffites, fascias et les pontages des balcons touchés par les travaux.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .12 *Remplacer les garde-corps des balcons arrière au 735 à 737a et l'escalier arrière entre le sol et le rez-de-chaussée au 735.*
- .13 *Repris de la marche de fondation de l'escalier arrière au 735.*
- .14 *Enlever le revêtement des dépôts arrière au 737 et 737a.*
- .15 *Exécuter aussi les menus travaux qui, bien que non explicitement décrits aux détails et Devis technique, sont requis pour compléter le travail et permettre la réalisation des prescriptions des autres sections.*
- .16 *La démolition comprend l'enlèvement et l'évacuation des débris et éléments démolis et le nettoyage des lieux quotidiennement.*

.4 MESURES DE PROTECTION

- .1 *Protéger les ouvrages existants qui doivent demeurer en place et les matériaux qui doivent être récupérés. S'ils sont endommagés, faire immédiatement les remplacements et les réparations nécessaires, à la satisfaction de la SHDM, et ce, sans frais supplémentaires pour le Maître de l'ouvrage.*
- .2 *Prendre les mesures nécessaires pour empêcher les accumulations dangereuses de poussières, de fumée, de buées, de vapeurs ou de gaz, dans les zones occupées, pendant les travaux de construction.*

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 **Matériaux à récupérer :** *Enlever avec soin les matériaux et équipements à réinstaller décrits explicitement ou non dans les prescriptions. Entreposer ces éléments dans un endroit sûr afin d'éviter l'endommagement et la disparition de ceux-ci. L'Entrepreneur général devra faire les réparations ou corrections nécessaires à la suite d'une manutention ou un entreposage impropre.*
- .2 **Matériaux de rebuts :** *Les matériaux d'aucune utilité reconnue provenant des débris de démolition seront disposés à la discrétion de l'Entrepreneur général aux frais de ce dernier et selon les lois et règlements en vigueur.*

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXÉCUTION

- .1 *Enlever et entreposer toutes les boîtes de conduits de ventilation existants destinés à être réinstallés.*
- .2 *Éliminer la totalité de la membrane d'étanchéité de la toiture.*
- .3 *Dégarnir tout autre élément indiqué aux détails et non décrits à la présente section.*
- .4 *A la fin de chaque journée de travail, s'assurer qu'aucun ouvrage ne puisse s'affaisser ni s'effondrer.*
- .5 *Démolir de manière à soulever le moins de poussière possible et mouiller les matériaux poussiéreux.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .6 *Il est interdit de vendre ou de brûler des matériaux de démolition sur le chantier.*
- .7 *Rassembler les matériaux contaminés ou dangereux et en débarrasser le chantier en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

3. BÉTON

3.1 BÉTON

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Voir section 2.2 - Démolition – dégarnissage

1.3 RÉFÉRENCE

- .1 Sauf prescriptions contraires, exécuter les travaux de maçonnerie conformément à la norme CAN.

1.2 PORTÉE

- .1 L'ouvrage et le bétonnage pour la marche de fondation de l'escalier arrière au 735.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Bois de construction : contreplaqué et autres coffrages en bois.
- .2 Béton : 25MPA à 28 jours, contenant de gros granulats de ½" de grosseur nominale, ayant une teneur en air de 5 à 7%.
- .3 Huile de décoffrage.
- .4 Barres d'armatures 12m
- .5 Supports de barres et espaceurs appropriés.
- .6 Pierre concassée 0-3/4" de diamètre.
- .7 Eau potable.
- .8 Tirants métalliques amovibles ou à découpage rapide de diamètre inférieur à 1", pour coffrage.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXÉCUTION

- .1 Fabrication et installation suivant la norme ACNOR CAN3-A23.1-M77 et suivant les instructions du DIGESTE CDB 22F du Conseil national des recherches du Canada.
- .2 Construire les coffrages de façon à obtenir des ouvrages de béton de dimension et de niveau conforme aux indications des dessins. Tous les coffrages pour les surfaces apparentes de béton doivent être faits de contreplaqué neufs.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .3 *Placer et fixer les armatures et les retenir fermement au cours de la mise en place du béton à l'aide des supports et espaceurs appropriés.*
- .4 *Couler le béton en s'assurant que les armatures et les pièces noyées ne sont pas déplacées pendant la mise en place du béton. Éviter la formation de nids d'abeilles. Assurer à cet effet une vibration adéquate du béton soit manuellement soit par l'utilisation de machinerie appropriée selon toutes les règles de l'art et à la satisfaction de l'architecte.*
- .5 *Ne pas mettre en place le béton sur des matériaux gelés et protéger le béton contre le vent et le gel.*
- .6 *La surface de la marche de béton sera nivelée à la règle et texturée avec un balai pour donner une surface antidérapante.*
- .7 *À moins de recommandations expresses de la part de la SHDM, respecter le temps requis pour la prise adéquate du béton avant de décoffrer (3 jours minimum).*
- .8 *Immédiatement après l'enlèvement des coffrages, nettoyer la surface de béton, enlever les attaches, éliminer les aspérités et remplir de mortier de ciment les trous, le tout à la satisfaction de l'architecte.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

4. MAÇONNERIE

4.1 MAÇONNERIE

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0, Conditions spéciales.*

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 2.2, Démolition-dégarnissage.*
- .2 Section 7.2, Solins et garnitures métalliques*
- .3 Section 7.3, Calfeutrage et rejointoiement*

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Sauf prescriptions contraires, exécuter les travaux de maçonnerie conformément à la norme CAN3-A371-M84.*

1.4 PORTÉE

- .1 Effectuer des travaux ponctuels de rejointoiement.*
- .2 Tous autres travaux de maçonnerie spécifiés aux élévations.*

1.5 ÉCHANTILLONS

- .1 Soumettre à la SHDM pour approbation des échantillons de tous les éléments de maçonnerie incluant :
 - a. de toutes les plaques et fixations spéciales demandées;*
 - b. de tous les moyens de fixation;*
 - c. des mortiers colorés;*
 - d. des solins souples.**

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Mortier pour maçonnerie d'argile de type N et à rejointoiement selon les spécifications de la norme ACNOR A179 (dernière édition) de type pré mélangé en usine.*
- .2 Ciment Portland type 10, conforme à la norme CAN/CSA – A5.*
- .3 Chaux hydratée de type S conforme à la norme ASTM C 207-91 (dernière édition).*
- .4 Sable : granulats à grains fins, de granulométrie conforme au tableau 1 de la norme A 179-94; lorsque des joints de 6 mm d'épaisseur sont prescrits, le granulat utilisé doit passer au tamis de 1.18 mm*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .5 *Eau : eau potable propre, exempte de glace, d'huiles, d'acides, d'alcalis, de matières organiques, de sédiments ou de toutes autres matières nuisibles.*
- .6 *Colorant : granulats naturels colorés et broyés ou pigments d'oxyde métallique, pour couleur identique au mortier demandé. Le pourcentage colorant/masse volumique de ciment Portland ne doit pas être supérieur à 10 %. Couleur du mortier au choix de la SHDM.*
- .7 *Solins intra-muraux en bitume caoutchouté autocollant, sur apprêt, d'une épaisseur de 1 mm aux linteaux des portes. **Coordonner ces travaux avec l'installation des nouvelles portes.***
- .8 *Béton époxy à prise rapide, sans retrait.*
- .9 *Clous acier galvanisé, vrillé et vis au besoin.*

2.2 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES MATÉRIAUX

- .1 *Les matériaux livrés au chantier doivent être secs.*
- .2 *Garder les matériaux au sec jusqu'à leur utilisation, sauf dans les cas où le mouillage des briques est prescrit.*
- .3 *Entreposer les matériaux à l'abri des intempéries, sur des palettes ou des plates-formes posées sur des planches ou des bouts de madriers, de manière qu'elles ne reposent pas directement sur le sol.*

2.3 QUALITÉ D'EXÉCUTION

- .1 *Exécuter les ouvrages de maçonnerie d'aplomb, de niveau et d'alignement, et avec les joints verticaux bien alignés, conformes à la norme A 371-04CSA.*

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXÉCUTION

- .1 *Une fois tous les travaux connexes terminés et les accessoires installés, réinstaller les briques existantes en ce référant aux élévations du bâtiment aux dessins d'exécution.*
- .2 *En respectant la couleur demandée, les joints de mortier devront avoir la même configuration que la brique existante et à la satisfaction du la SHDM.*
- .3 *Livrer et garder les matériaux au sec jusqu'à leur utilisation. Sauf dans le cas où le mouillage de la brique est spécifié.*
- .4 *Sauf par temps froid, humecter toute la brique d'argile cuite dont le taux d'absorption initial dépasse 1g/min/1000 mm² ; humecter jusqu'à l'obtention d'un degré de saturation uniforme, de 3 à 24 heures avant de les poser et ne les installer que lorsque les faces sont sèches.*
- .5 *Après une interruption des travaux, humecter le dessus des murs constitués de brique exigeant l'humectage.*
- .6 *Humecter jusqu'à l'obtention d'un degré de saturation uniforme toutes les surfaces de brique dont les joints de mortier doivent être repris, de 3 h à 24 h avant la reprise des joints. Les surfaces ne doivent pas être mouillées lors de la pose de mortier.*
- .7 *Protéger les portes, fenêtres et les pontages avec des panneaux rigides ou des cartons, enlever les moustiquaires.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

3.2 NETTOYAGE DE LA MAÇONNERIE

- .1 *Enlever les grosses mottes de mortier à l'aide d'une palette en bois sans endommager la surface. Nettoyer la maçonnerie à grande eau et rincer pour enlever le mortier qui se détache et les salissures.*
- .2 *En utilisant une brosse à poils durs, frotter les surfaces à l'aide d'une solution composée de 25 ml de phosphate de trisodium et de 25 ml de détergent domestique, le tout dissous dans 1L d'eau propre, puis laver immédiatement les surfaces à grande eau en utilisant un boyau d'arrosage. On peut aussi utiliser tout autre produit breveté recommandé par le fabricant de brique, selon ses instructions.*
- .3 *Reprendre le nettoyage aussi souvent que nécessaire pour enlever les traces de mortier et les autres tâches.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

5 MÉTAUX OUVRÉS**5.1 MÉTAUX OUVRÉS****PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS****1.1 GÉNÉRAL**

- .1 Voir section 1.0, Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 2.2, Démolition-dégarnissage.
- .2 Section 6.1, Charpenterie.
- .3 Section 7.3, Calfeutrage et rejointoiement.
- .4 Section 9.1, Peinture.

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Sauf prescriptions contraires, exécuter les travaux de soudage conformément à la norme ACNOR W59-M-1984.
- .2 La conception, la fabrication et le montage des ouvrages doivent être conformes aux codes, règlements et recommandations de sécurité en vigueur et plus particulièrement au Code national de bâtiment en vigueur.

1.4 PORTÉE

- .1 Balcons arrière au 735 à 737a : enlever et remplacer les garde-corps des 3 balcons par des garde-corps en acier galvanisé. Installer un redresseur continu en acier galvanisé fixé aux garde-corps et à la structure du bâtiment. Modifier le concept des garde-corps et les fixer selon les détails correspondants.
- .2 Escalier arrière au 735 : remplacer l'escalier entre le niveau du sol et du rez-de-chaussée par un escalier en acier galvanisé. Modifier le concept de l'escalier selon le détail correspondant.

1.5 DESSINS D'ATELIER

- .1 Les dessins d'atelier doivent indiquer clairement les matériaux, les épaisseurs, les finis, les raccords, les joints, le mode d'ancrage, les appuis, les renforts, les détails et les accessoires. Ceux-ci doivent montrer tous les éléments requis, mais pas nécessairement montrés aux plans.
- .2 **Les dessins d'atelier doivent être scellés et signés par un ingénieur spécialisé en la matière et membre de l'ordre des ingénieurs du Québec. Soumettre ces dessins pour approbation avant toute fabrication.**
- .3 La revue des dessins d'atelier doit indiquer les détails de construction qui sont entre autres :
 - 1 Les profils, les dimensions, les calibres, les espacements et les méthodes d'assemblage des différentes composantes.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

2 Le type de vis et de boulons d'ancrage, les soudures en points ou continues.

3 Le type de finition de l'acier.

PARTIE 2 - PRODUITS**2.1 MATÉRIAUX**

.1 Profilés et plaques d'acier : conformes à la norme CAN/CSA-G40.21-M87, nuance 300W.

.2 Matériaux de soudage : conforme à la norme ACNOR W59-M1984.

.3 Tire-fond et boulons d'ancrage galvanisé : conforme à la norme ASTM A307-84.
Boulons haute résistance : conforme à la norme ASTM A325M-84 a.

2.2 GALVANISATION

.1 Galvanisation : par immersion à chaud avec couche de zinc d'au moins 650g/m², conformes à la norme ACNOR G164-M1981.

PARTIE 3 - EXÉCUTION**3.1 EXÉCUTION**

.1 Installer les garde-corps d'équerres, d'aplomb, d'alignement, ajuster avec précision, à joints et à croisements serrés.

.2 Préparer la structure existante et fixer les garde-corps à la structure existante avec des boulons.

.3 Fournir et installer tous les supports, les ancrages, les fixations et les pièces accessoires pour compléter l'installation des ouvrages métalliques. Tous les éléments seront adéquats et devront résister aux efforts et aux charges auxquelles ils seront soumis.

.4 Se référer aux plans et sur place pour obtenir toutes les dimensions nécessaires à la fabrication des divers ouvrages métalliques aux endroits indiqués.

.5 Une fois les installations terminées, appliquer un apprêt sur les surfaces brûlées lors des travaux de soudage.

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

6. CHARPENTERIE**6.1 CHARPENTERIE****PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS****1.1 GÉNÉRAL**

- .1 Voir section 1.1 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 7.1, Membrane de bitume élastomère
- .2 Section 7.2, Solins et garnitures métalliques.
- .3 Section 7.3, Calfeutrage et rejointoiement.
- .4 Section 8.2, Portes en acier isolées avec cadres de bois.

1.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampillé d'une classification d'un organisme reconnu par la Canadian Lumber Standards Accreditation Board et conforme aux normes suivantes :
 - a. ACNOR 0141 (dernière édition);
 - b. NLGA (Standard Grading Rules for Canadian Lumber), dernière édition, révisée conformément au supplément # 1 de 1981;
 - c. ACNOR 080 (dernière édition) pour le bois extérieur.

1.4 PORTÉE

- .1 Toiture : installer un contre-plaqué sur le pontage existant et les parapets.
- .2 Installer des nouveaux supports en bois traité sous pression sous le seuil des nouvelles portes.
- .3 Nouveau bâti de bois, fond de clouage, fourrure ou support requis pour exécuter les modifications illustrées aux détails types.
- .4 Tout autre fond de clouage, fourrure, renfort ou support requis pour l'exécution des travaux conformément à l'intention générale des dessins d'exécution même si non indiqué.
- .5 Tous autres travaux tels qu'indiqués aux dessins d'exécution et devis.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

PARTIE 2 - PRODUITS**2.1 MATÉRIAUX**

- .1 *Tous les matériaux seront conformes aux plus sévères des exigences des sections ou chapitres appropriés du C.N.B., et du règlement C.B.-1, tel qu'amendé de la ville de Montréal. Afin de contrôler sa qualité, le bois doit porter l'estampille de classification d'un organisme reconnu par la Canadian Lumber Standards Association Board.*
- .2 *Le bois de construction utilisé doit être de l'Épinette de l'Est, catégorie construction no 1 «stud garde» au fini S4S (blanchi sur 4 côtés). Lorsque demandé aux détails d'exécution, utiliser du bois traité sous pression sous vide contre la pourriture et ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %.*
- .3 *Contre-plaqué de qualité revêtement de bois, en épinette type extérieure, conforme à la norme ACNOR 0151, 15.9 mm sur la totalité du pontage et des parapets et là où il faut remplacer des sections de pontage en mauvais état.*
- .4 *Dispositifs de fixation :*
 - a. *Vis, clous vrillés pour charpente, chevilles et agrafes : conformes à la norme ACNOR B111 (dernière édition).*
 - b. *Boulons avec écrous et rondelles et sauf indication contraire, d'un diamètre de 12,7 mm*
 - c. *Dispositifs de fixation de marque déposée : boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, douilles en plomb ou en fibre inorganique avec vis, prévus à cette fin par le fabricant.*
 - d. *Dispositifs de fixation galvanisés : galvanisation conforme à la norme Acnor G164 (dernière édition) pour les ouvrages extérieurs et les ouvrages intérieurs, dans des endroits très humides.*
- .5 *Contre-plaqué, qualité revêtement de bois, en épinette type extérieur, conforme à la norme ACNOR 051, 15.9 mm pour les boîtes de bois.*

PARTIE 3 - EXÉCUTION**3.1 EXÉCUTION**

- .1 *Toute l'installation sera exécutée selon les exigences les plus sévères des sections ou chapitres appropriés du Code national du bâtiment, en particulier sections 9.3 et 9.24 du C.N.B.*
- .2 *Installer les tasseaux, les fonds de clouage pour bordure de toit, les tringles de clouage, les membrons et les autres supports en bois, selon les besoins, et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés.*
- .3 *Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires. Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne sassent pas saillir.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .4 *Exécuter tous les soufflages où requis même s'ils ne sont pas indiqués aux plans pour dissimuler ou encastrer les conduits et équipement de mécanique ou d'électricité; ériger les bâtis nécessaires adéquatement.*
- .5 *Utiliser des dispositifs de fixation galvanisés aux endroits humides.*
- .6 *Faire tous les travaux de charpente indiqués aux plans.*
- .7 *Exécuter tous les percements de toiture pour l'exécution des travaux*
- .8 *Effectuer tous les renforcements du support de toiture requis à la suite des percements et aux modifications.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

6.2 BOISERIE DE FINITION**PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS****1.1 GÉNÉRAL**

- .1 Voir section 1.0, Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 8.2, Portes en acier isolées avec cadres de bois.
- .3 Section 8.5, Fenêtres.

1.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampillé d'une classification d'un organisme reconnu par la Canadian Lumber Standards Accreditation Board et conforme aux normes suivantes : ACNOR (dernière édition) pour le bois intérieur.

1.4 PORTÉE

- .1 Nouvelles moulures (couvre-joint) de finition intérieure des portes.
- .2 Tout autre fond de clouage, fourrure, renfort ou support requis pour l'exécution des travaux conformément à l'intention générale des dessins d'exécution même si non indiqué.
- .3 Tous autres travaux tels qu'indiqués aux dessins d'exécution et devis.

PARTIE 2 - PRODUITS**2.1 MATÉRIAUX**

- .1 Le bois de construction utilisé doit être du bois tendre au fini S4S (blanchi sur 4 côtés). Lorsque demandé aux détails d'exécution, utiliser du bois traité sous pression sous vide contre la pourriture et ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %.
- .2 Moulures en pin jointés au périmètre des nouvelles portes.
- .3 Quart-de-rond en bois massif au seuil des nouvelles portes.
- .4 Dispositifs de fixation : clous vrillés de finition, chevilles et agrafes : conformes à la norme ACNOR (dernière édition), dispositifs de fixation galvanisés : galvanisation conforme à la norme ACNOR G164 (dernière édition) pour les ouvrages extérieurs et les ouvrages intérieurs, dans des endroits très humides.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

PARTIE 3 - EXÉCUTION**3.1 EXÉCUTION**

- .1 *Toute l'installation sera exécutée selon les exigences les plus sévères des sections ou chapitres appropriés du Code national du bâtiment, en particulier, sections 9.3 et 9.24 du C.N.B.*
- .2 *Installer les tasseaux, les fonds de clouage pour les autres supports en bois, selon les besoins, et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés.*
- .3 *Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires. Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.*
- .4 *Utiliser des dispositifs de fixation galvanisés aux endroits humides.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

7 ÉTANCHÉITÉ**7.1 MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ****PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS****1.1 GÉNÉRAL**

- .1 Voir section 1.1 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 6.1. Charpenterie
- .2 Section 7.2. Solinage et garnitures métalliques

1.3 RÉFÉRENCE

- .1 Tous les travaux seront exécutés suivant les normes en vigueur de l'Association canadienne des entrepreneurs généraux en couverture (A.C.E.C.) à laquelle est affiliée l'association des Maîtres couvreurs du Québec (A.M.C.Q.)
- .2 Remettre un document délivré par un laboratoire d'essais certifié, démontrant que le système de toiture spécifié a été testé selon la norme CSA A 123.21-10, Méthode d'essai normalisée de la résistance dynamique à l'arrachement sous l'action du vent des systèmes.
- .3 Les membranes d'étanchéité devront satisfaire les exigences de la norme ONGC 37.56-M (9^e ébauche), Membrane bitumineuse modifiée, préfabriqué et renforcée pour le revêtement des toitures.
- .4 Les membranes d'étanchéité devront satisfaire les exigences de la norme ASTM D 6162, Standard Specification for Styrene Butadiene Styrene (SBS) Modified Bituminous Sheet Materials Using a Combination of Polyester and Glass Fiber Reinforcements.
- .5 La laine minérale devra satisfaire la norme ASTM C 726, Standard Specification for Mineral Wool Roof Insulation Board.
- .6 Le système de toiture devra satisfaire la norme CAN/ULC-S107-10, Essai de résistance au feu des matériaux de couverture, classe C.

1.4 COMPATIBILITÉ

- .1 Tous les matériaux d'étanchéité seront fournis par le même fabricant.

1.5 DOCUMENTATION TECHNIQUE

- .1 Soumettre en deux (2) exemplaires les fiches techniques les plus récentes. Ces fiches devront démontrer les propriétés physiques des matériaux et fournir des explications sur l'installation de la membrane, les restrictions, les contraintes et les autres recommandations du fabricant.

1.6 PORTÉE DES TRAVAUX

- .1 Dégarnissage des membranes existantes jusqu'au pontage de bois et tous les accessoires (solins, contre-solins, événements, etc.) indiqués à éliminer et réalisation de nouvelles couvertures de bitume modifié.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

1.8 SÉCURITÉ INCENDIE

- .1 *Avant le début des travaux, effectuer une vérification pour veiller à la sécurité du chantier afin de réduire au minimum les risques et les dangers d'incendie.*
- .2 *Respecter les consignes de sécurité recommandées par les autorités locales concernées.*
- .3 *À la fin de chaque journée de travail, utiliser un pistolet détecteur de chaleur afin de découvrir les feux courants et les feux de cloisons. L'organisation du chantier doit permettre la présence des ouvriers au moins 1 heure après la fin des travaux de soudure. Une inspection doit être effectuée à la fin des travaux par un employé de l'Entrepreneur général-couvreur qui est spécialisé dans ce genre de travail et, au besoin, avec la collaboration d'un membre du service de protection incendie de la municipalité.*
- .4 *Ne jamais souder directement sur des matériaux combustibles.*
- .5 *Veiller très attentivement à la propreté du chantier en tout temps. Durant toute la mise en œuvre, s'assurer d'avoir un tuyau d'incendie (lorsque cela est possible) et au moins un extincteur d'incendie homologué ULC classes A, B et C, chargé et en parfait état de fonctionnement, à moins de 6 m (20 pi) de chaque chalumeau. Appliquer les directives de sécurité qui accompagnent les fiches techniques des produits d'étanchéité. S'assurer que le chalumeau n'est pas posé à proximité de produits inflammables ou combustibles. La flamme du chalumeau ne doit en aucun cas pénétrer dans un endroit où elle n'est pas visible ou ne peut être facilement contrôlée.*

1.9 GARANTIES

- .1 *L'Entrepreneur général fournira un document écrit et signé, émis au nom de la SHDM, certifiant que l'ouvrage réalisé demeurera en place et libre de tout défaut d'étanchéité pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux.*
- .2 *L'Entrepreneur général fournira un document écrit de fabricant., émis au nom de la SHDM, certifiant que les matériaux qu'il fabrique demeureront libres de tous défauts de fabrication et assureront l'étanchéité pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux.*

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

MEMBRANES DE BITUME MODIFIÉ

.1 **Panneau de laine minérale et membrane de sous-couche :**

- .1 *Description : Panneau composé d'une membrane de bitume modifié au SBS avec une armature en polyester. La surface est recouverte d'un film plastique thermosoudable. La membrane est dotée de joints longitudinaux combinés autocollants et thermosoudables.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

.2 Conforme à la norme ONGC 37.56-M (9^e ébauche).

.3 Caractéristiques minimales : Longitudinal Transversal

.1	Résistance à la traction (kN/m)	17	12,5
.2	Allongement à la rupture (%)	60	65
.3	Résistance à la déchirure (N)	60	
.4	Résistance au poinçonnement statique (N)	400	
.5	Stabilité dimensionnelle (%)	-0,4	03
.6	Résistance au fluage (°C)	2115	
.7	Souplesse à froid à -30 °C	Pas de fissuration	
.8	Résistance du joint de recouvrement (kN/m)	Réussi > 4 kN/m	

.4 Méthode de fixation : mécanique avec vis de fixation avec plaquettes.

.2 Membrane de sous-couche pour les relevés et les parapets :

.1 Description : Membrane composée de bitume modifié au SBS et d'une armature composite. La surface est recouverte par un film plastique thermosoudable, la sous-face est recouverte d'une feuille de protection détachable. La surface devra être marquée de trois (3) lignes pour faciliter l'alignement des rouleaux.

.2 Conforme à la norme : ONGC 37.56-M (9^e ébauche).

.3 Caractéristiques minimales : Longitudinal Transversal

.1	Résistance à la déformation (kN/m)	7,8	7,2
.2	Résistance à la traction (kN/m)	15	13,5
.3	Allongement à la rupture (%)	60	65
.4	Résistance à la déchirure (N)	125	
.5	Résistance au poinçonnement statique (N)	560	

.6 Souplesse à froid à -30 °C Pas de fissuration

.3 Membrane de finition de la surface courante, relevés et parapets

.1 Description : Membrane composée de bitume modifié [avec agent retardateur de flamme] et d'une armature composite. La face supérieure est protégée par [des granules colorés blanc, la face inférieure est recouverte par un film plastique thermosoudable.

.2 Conforme à la norme : ONGC 37.56-M (9^e ébauche).

.3 Caractéristiques minimales : Longitudinal Transversal

.1	Résistance à la déformation (kN/m)	11,9	9,5
.2	Résistance à la traction (kN/m)	19,5	15,1
.3	Allongement à la rupture (%)	61	75
.4	Résistance à la déchirure (N)	70	
.5	Résistance au poinçonnement statique (N)	470	
.6	Stabilité dimensionnelle (%)	-0,2	0,1
.7	Résistance au fluage (°C)	2110	
.8	Souplesse à froid à -30 °C	Pas de fissuration	

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

.9 Résistance du joint de recouvrement (kN/m) Réussi > 4 kN/m

APPRÊT

.4 Apprêt pour membrane autocollante

- .1 Description : Apprêt composé de caoutchoucs synthétiques SBS, de résines reconnues pour leur pouvoir d'adhérence et de solvants volatils. Utilisé comme apprêt pour améliorer l'adhérence des membranes d'étanchéité autocollantes.

MEMBRANES ACCESSOIRES

.5 Bande de recouvrement

- .1 Description : Bande de membrane de 240 mm (9,45 po) composée de bitume modifié au SBS et d'une armature composite. Les deux faces sont recouvertes d'un film plastique thermosoudable. La bande est utilisée pour assurer l'étanchéité des chevauchements transversaux.
- .2 Conforme à la norme : ASTM D6162.

.6 Membrane coupe-flamme

- .1 Description : Membrane autocollante coupe-flamme composée d'une armature en voile de verre et de bitume modifié SBS. La membrane est destinée à empêcher la pénétration de la flamme dans les vides, les espaces et les ouvertures. Elle est appliquée avant l'installation d'une membrane applicable au chalumeau.

PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ COMPLÉMENTAIRES

.7 Mastics d'étanchéité

- .1 Description : Mastic multiusage à base de bitume modifié au SBS, de fibres [de pigment d'aluminium], matières minérales et de solvants.

.8 Produit d'étanchéité pour remplissage de boîtes de mastic

- .1 Description : Système de blocs prémoulés de diverses tailles à base de résine de polyester ainsi que d'un mastic de scellement, fait à base de résine de polyéther mono-composant et d'un produit d'étanchéité et adhésif élastomère mono-composant à base de résine de polyéther, sans odeur et à faible teneur en COV.

.9 Produit de scellement

- .1 Description : Résine d'étanchéité bitume/polyuréthane mono-composante et armature de polyester.

.10 Papier noir 15 livres.

- .1 Papier de construction saturé de bitume à un niveau de saturation de 15 livres.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 CONDITIONS DE MIS EN ŒUVRE

- .1 Interrompre les travaux lorsque la température demeure constamment au-dessous de -10 degrés C ; plus particulièrement, lorsque le facteur de refroidissement dû au

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

vent aurait tendance à faire durcir le bitume avant qu'il n'ait adhéré parfaitement au support.

- .2 Utiliser seulement des matériaux secs, et les appliquer uniquement lorsque les conditions atmosphériques ne causeront pas d'infiltration d'humidité dans les couches d'étanchéité.*

3.2 MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ*.1 Examen et préparation des surfaces*

- a. L'examen et la préparation des surfaces devront se faire selon les instructions contenues dans la documentation technique du fabricant des membranes.*
- b. Avant le début des travaux, le représentant de la SHDM et le contremaître en couverture auront la responsabilité d'inspecter et d'approuver notamment la condition du support (le cas échéant, les pentes et les fonds de clouage) ainsi que les relevés aux murs parapets, les drains de toit, les événements de plomberie, les sorties de ventilation et autres et les joints de construction. Le cas échéant, un avis de non-conformité sera remis à l'Entrepreneur général pour qu'il procède aux corrections. Le commencement des travaux sera considéré comme une acceptation des conditions relatives à la réalisation de ces travaux.*
- c. Ne commencer aucune partie des travaux avant que les surfaces ne soient propres, lisses, sèches et exemptes de glace, de neige et de matériaux de rebuts. L'usage de sels et de calcium est interdit pour enlever la glace ou la neige.*
- d. S'assurer que les travaux de plomberie, de menuiserie et autres ont été dûment achevés.*
- e. Ne pas poser de matériaux par temps pluvieux ou neigeux.*
- f. L'examen et la préparation des surfaces devront se faire selon les instructions contenues dans la documentation technique du fabricant des membranes.*

.2 Mode d'exécution

- a. Les travaux de couverture doivent s'exécuter d'une façon continue au fur et à mesure que les surfaces sont prêtes et que les conditions climatiques le permettent.*
- b. Sceller tous les joints des sous-couches qui ne sont pas recouvertes d'une membrane de finition la journée même. En aucun cas il ne doit y avoir de l'humidité emprisonnée dans les joints avant la pose d'une seconde membrane.*
- c. Maintenir en tout temps l'étanchéité des toitures y compris, durant l'exécution des travaux des autres corps de métier et au fur et à mesure que les travaux sont exécutés (notamment les drains et les événements).*

.3 Protection des lieux

- a. Lors du transport des matériaux sur les toits et de l'exécution des travaux de couverture, protéger les surfaces exposées des ouvrages finis afin d'éviter de les endommager. [Faire des trottoirs de circulation en panneaux rigides sur les toitures, par-dessus les matériaux mis en place, afin de permettre le va-et-vient des travailleurs et le transport du matériel.] Assumer l'entière responsabilité des dégâts éventuels.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

.4 Papier noir

- a. *Vérifier et corriger le pontage existant et installer 2 plies de papier noir 15 livres sur la totalité du contreplaqué (pontage).*

.5 Pose des panneaux de support

- a. *Déposer les panneaux de support sur le papier noir et fixer mécaniquement les rives des panneaux avec des vis et rondelle selon les directives de fabricant.*
- b. *Enlever le papier siliconé détachable pour faire adhérer la membrane à la surface du substrat du panneau suivant. Retirer le papier de protection de la bande de chevauchement latérale.*
- c. *Chaque lisière chevauchera la précédente en suivant le lignage prévu à cet effet. En raison des particularités de ce système, pour ce type de sous-couche, il est permis d'aligner tous les joints (sans décalage) afin de faciliter la mise en œuvre de la bande de renfort.*
- d. *Sceller les joints transversaux avec une bande de recouvrement de 240 mm centrée sur le joint.*
- e. *Sceller tous les chevauchements longitudinaux à l'aide d'une truelle à bout arrondie et d'un chalumeau. Éviter la formation de plis, de gonflements ou de gueules de poisson.*

.6 Application de la couche d'apprêt

- a. *Les surfaces de bois, de métal, de béton, de maçonnerie ou les supports d'étanchéité en gypse recevront une couche d'apprêt à raison de 0,3 à 0,5 L/m² (aucun apprêt n'est requis sur les métaux prépeints). Toutes les surfaces d'application devront être exemptes de rouille, de poussière et de résidus qui pourraient nuire à l'adhérence. La surface enduite d'apprêt doit être recouverte de la membrane le plus tôt possible (la journée même dans le cas de membranes autocollantes).*

.7 Pose de la membrane coupe-flamme

- a. *Adhérer la membrane directement sur une surface approuvée en retirant le film siliconé détachable. La membrane est conçue pour empêcher la pénétration de la flamme dans tout vide, espace ou ouverture avant la pose d'une membrane applicable au chalumeau.*

.8 Pose de la sous-couche autocollante sur les relevés et parapets

- a. *La couche d'apprêt devra être sèche au moment de l'application de la sous-couche.*
- b. *Avant l'application des membranes, toujours brûler la pellicule de plastique de la partie à recouvrir lorsqu'il y a chevauchement (coins intérieur et extérieur et surface courante). Dans le cas d'une sous-couche sablée, appliquer de l'apprêt pour membrane autocollante sur la zone à recouvrir au pied des parapets.*
- c. *Aux recouvrements transversaux, couper à angle le coin de la zone qui sera recouverte par le rouleau de membrane suivant.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

- d. Chaque lisière chevauchera la précédente latéralement en suivant le lignage prévu à cet effet, et de 150 mm aux abouts.*
 - e. Positionner la membrane préalablement coupée. Détacher 150 mm du papier siliconé allant sur la partie supérieure du parapet afin de maintenir la membrane en place.*
 - f. Retirer progressivement le reste du papier siliconé tout en appuyant sur la membrane avec un applicateur en aluminium pour favoriser l'adhérence. Utiliser ce même applicateur pour obtenir une transition parfaite entre le relevé et la surface courante. Passer un rouleau à maroufler sur l'ensemble de la membrane pour obtenir une adhérence totale.*
 - g. Installer un gousset de renfort sur tous les angles intérieurs et extérieurs.*
 - h. Toujours sceller les chevauchements avant la fin de la journée de travail.*
 - i. Éviter la formation de plis, de gonflements ou de gueules de poisson.*
- .9 Pose des goussets de renfort*
- a. Installer des goussets de renfort vis-à-vis de tous les angles intérieurs et extérieurs.*
 - b. Installer les goussets par thermo-soudage après la mise en œuvre de la sous-couche.*
- .10 Pose des membranes de renfort thermo-soudées*
- a. Installer les membranes de renfort selon les indications des détails types illustrés dans la documentation technique du fabricant des membranes.*
- .11 Pose de la couche de finition thermosoudable sur la partie courante*
- a. Utiliser les rouleaux de départ à double galon pour la première lisière. À défaut d'utiliser un rouleau de départ, le chevauchement longitudinal recouvert de granules devra être dégranulé en enfonçant les granules dans le bitume réchauffé au chalumeau, sur une largeur de 75 mm*
 - b. À partir du drain, dérouler la membrane d'étanchéité à sec sur la sous-couche en prenant soin de bien aligner le bord de la première lisière avec le bord du toit.*
 - c. Aux recouvrements transversaux, couper à angle le coin de la zone qui sera recouverte par le rouleau de membrane suivant.*
 - d. Chaque lisière chevauchera la précédente latéralement en suivant le lignage prévu à cet effet, et chevauchera de 150 mm aux extrémités. Espacer les joints transversaux d'au moins 300 mm*
 - e. Souder la couche de finition avec un chalumeau sur la sous-couche de façon à créer un léger débordement de bitume (3 à 6 mm).*
 - f. S'assurer de procéder sans surchauffer les membranes et leurs armatures.*
 - g. Éviter la formation de plis, de gonflements ou de gueules de poisson.*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, des membranes, des métaux ouvrés, réparation de la maçonnerie et divers travaux – 725 à 737A, rue Lusignan

h. Éviter de circuler sur des surfaces finies, utiliser des protecteurs rigides au besoin.

.12 *Pose de la couche de finition thermosoudable sur les relevés et les parapets*

- a. Cette couche de finition sera disposée par éléments de 1 m de largeur.*
- b. Chaque lisière chevauchera la précédente latéralement en suivant le lignage prévu à cet effet, et chevauchera de 150 mm la surface courante. Les membranes de finition de relevé doivent être décalées d'au moins 100 mm par rapport à celles de la couche de finition de la surface courante afin d'éviter toute surépaisseur.*
- c. Aux recouvrements transversaux, couper à angle le coin de la zone qui sera recouverte par le rouleau de membrane suivant.*
- d. Avec un cordeau, tirer une ligne droite sur la surface courante, à 150 mm des relevés et des parapets.*
- e. Avec un chalumeau et une truelle à bout arrondi, enfoncer les granules de surface dans la couche de bitume chaud à partir de la ligne tirée au cordeau sur la surface courante et jusqu'au bord du relevé ou du parapet, ainsi que sur les parties verticales granulées à chevaucher.*
- f. Cette couche de finition sera soudée au chalumeau directement sur la sous-couche en procédant du bas vers le haut.*
- g. Éviter la formation de plis, de gonflements ou de gueules de poisson.*
- h. S'assurer de procéder sans surchauffer les membranes et leurs armatures.*

.13 *Exécution de l'étanchéité aux divers détails*

- a. Installer les membranes d'étanchéité aux divers détails de toiture selon les indications des détails types illustrés dans la documentation technique du fabricant.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

7.2 SOLINS ET GARNITURES MÉTALLIQUES

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.1 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 6.1, Charpenterie
- .2 Section 7.1, membrane de bitume élastomère
- .3 Section 7.3, Calfeutrage et jointoiment

1.3 PORTÉE

- .1 Installation des solins et contre-solins en métal.
- .2 Solins souples intra-muraux aux périmètres des ouvertures brutes des portes.
- .3 Soffites et fascias des balcons et moulures.
- .4 Revêtement des dépôts aux 737 et 737a.
- .5 Tous autres travaux décrits aux plans.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Métal en feuille
 - a. Tôle unie d'acier galvanisé prépeint : ca. 26 d'épaisseur, de qualité commerciale conforme à la norme ASTM A526-80, avec revêtement de zinc de désignation Z275 et peindre en atelier.
 - b. Couleur **56072 FUSAIN** pour les solins et contre-solins des toitures et couleur **NOIRE** pour les fascias des balcons
 - c. Dépôts des balcons arrière aux 737 et 737a : Revêtement d'acier galvanisé prépeint de couleur **NOIRE**, de profil moulé et de calibre standard.
- .2 Accessoires
 - a. Produits d'étanchéité : selon les prescriptions de la section 7.3, même couleur que les solins.
 - b. Vis d'attache de même couleur et de même matériau que la tôle utilisée, conforme à la norme ACNOR B111-1974, clous à couverture, à tête plate et à

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

tige annelée, de longueur et d'épaisseur appropriées.

c. Fixation agrafe avec clous annelés en inox de.

- .3 Rondelles : même matériau que la tôle, 1mm d'épaisseur avec garnitures en caoutchouc.*
- .4 Soffite des balcons en aluminium perforé (ventilé) de 400 mm à 4 panneaux de couleur noire, avec moulures en « J » de même couleur.*
- .5 Aérateur d'entretoit à un (1) déflecteur périmétrique avec anti-rafale pré-peint gris de 355 x 355*
- .6 Peinture pour retouches : selon les recommandations du fabricant des solins et des garnitures métalliques.*
- .7 Solins intra-muraux en bitume caoutchouté autocollant, sur apprêt, d'une épaisseur de 1 mm aux périmètres des ouvertures brutes des portes et fenêtres (4 côtés).*
- .8 Produits d'étanchéité : selon les prescriptions et recommandations du fabricant des solins intra-muraux.*

PARTIE 3 - EXÉCUTION**3.1 EXÉCUTION**

- .1 Façonner les solins métalliques et tout autre élément en tôle conformément aux prescriptions de l'ACEC, série FL.*
- .2 Façonner les pièces en longueur d'au plus 2400mm. Prévoir le jeu nécessaire à la dilatation à l'endroit des joints.*
- .3 Rabattre de 12mm les bords apparents sur leur face inférieure. Assembler les angles à onglet et les obturer à l'aide d'un produit d'étanchéité (voir section 7.3).*
- .4 Façonner les éléments d'équerre, selon les dimensions précises prévues et de façon qu'ils soient exempts de toute déformation ou autre défectuosité qui pourrait nuire à leur apparence ou efficacité.*
- .5 Appliquer le revêtement protecteur sur les surfaces métalliques à noyer dans le béton ou le mortier.*
- .6 Mettre en place les nouveaux ouvrages en tôle selon les données techniques de l'ACEC et détails d'exécution.*
- .7 Utiliser des attaches (agrafes A2 inox) dissimulées : dans le cas contraire, faire approuver les attaches avant leur mise en place.*
- .8 Fournir une sous-couche et installer sous la tôle. Bien assujettir et exécuter des joints à chevauchement de 100mm.*
- .9 Munir de contre-solins les solins bitumineux posés aux points de rencontre de la toiture et des surfaces verticales et bordures. Réaliser des joints à agrafure en « S ».*

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .10 *Fermer les joints d'extrémité et les sceller au moyen d'un produit d'étanchéité (voir section 7.3).*
- .11 *Poser les douilles et couvercles des événements de plomberie*
- .12 *Installer les aérateurs d'entretoit avec des vis traitées contre la corrosion à 52mm de la rive supérieure des boîtes de ventilation en bois.*
- .13 *Installer, avec des clous en aluminium, les soffites de balcon à la nouvelle structure de bois. Installer également des moulures en « J » au périmètre des soffites de même couleur et de nature que les soffites.*

SOLINS INTRA-MURAUX

- .14 *À l'aide d'une brosse de nylon, nettoyer la surface de la charpente existante des ouvertures brutes, appliquer une couche d'apprêt selon les prescriptions du fabricant et installer les solins intra-muraux aux périmètres des ouvertures.*
- .15 *Installer les bandes selon le détail et dans l'ordre suivant :*
 - a. *Seuils ou allège : installer la bande en remontant de 100 mm les jambages.*
 - b. *Jambages : installer les bandes en chevauchant la bande du seuil ou de l'allège.*
 - c. *Linteau : installer la bande en chevauchant les jambages de 100 mm*
 - d. *installer des goussets aux 4 coins.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

7.3 CALFEUTRAGE ET JOINTOIEMENT

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 7.2, Solins et garnitures métalliques

1.3 PORTÉE

- .1 Appliquer un scellant d'étanchéité sur tous les joints extérieurs, tels que portes, joints de rencontre des pontages de balcon avec la maçonnerie, solins métalliques, conduits (mécanique et électrique), au mur mitoyen arrière et aux endroits touchés par les travaux où une infiltration d'eau pourrait se produire. Faire le traitement des surfaces comme recommandé par le manufacturier.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Laine de verre.
- .2 Boudin de néoprène expansé pour servir de remplissage de joint.
- .3 **Scellant No-1** : scellant d'uréthane mono-composant, conforme à la norme CAN2-19, 13-M87, aux classifications C-2-40-A-N et MCG-2-25-A-N et ONGC #81026, même couleur que les solins, contre-solins, fascias, revêtement, les portes et d'une couleur approuvée pour les joints mitoyens.
- .5 Apprêt primaire recommandé par le manufacturier.
- .6 Produit de nettoyage pour joints : xylène ou produit non corrosif recommandé par le fabricant du produit d'étanchéité, et compatible avec les matériaux formant le joint.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 PRÉPARATION DES SURFACES

- .1 Enlever la poussière, la peinture, le mortier non adhérent et autres corps étrangers, et assécher les surfaces du joint.
- .2 Avec le produit de nettoyage pour joints, enlever l'huile, les taches de graisse et autres enduits recouvrant les surfaces de métal non ferreux.
- .3 Préparer les surfaces de béton, de maçonnerie ainsi que les surfaces glacées et vitreuses, conformément aux instructions du fabricant du produit d'étanchéité.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .4 *Vérifier les dimensions du joint à apporter les corrections nécessaires pour que sa profondeur soit égale à la moitié de sa largeur, et ce, pour une profondeur et une largeur minimale de 6mm et une largeur maximale de 25mm.*
- .5 *Poser un fond de joint permettant d'obtenir la profondeur de joint prescrite pour le produit d'obturation.*
- .6 *Avant d'appliquer le primaire et le produit d'étanchéité, masquer, au besoin, les surfaces adjacentes pour éviter les ternissures.*
- .7 *Immédiatement avant de mettre en œuvre le produit d'étanchéité, appliquer le primaire sur les surfaces latérales du joint, conformément aux instructions du fabricant du produit d'étanchéité.*

3.2 APPLICATION

- .1 *Appliquer l'apprêt, le fond de joint et le ruban anti-adhérence pour produits d'étanchéité conformément aux instructions du fabricant. Appliquer le produit d'étanchéité à l'aide d'un pistolet muni d'une tuyère de dimension appropriée. La pression d'alimentation doit être assez forte pour remplir les vides et obturer parfaitement le joint. Le jointoiment par un simple cordon formant peau est interdit.*
- .2 *Réaliser les joints de manière à former un cordon d'étanchéité continu, exempt d'arêtes, de plis, d'affaissements, de vides d'air et de saletés enrobées, puis leur donner un profil légèrement concave.*
- .3 *Nettoyer sans délai les surfaces adjacentes et laisser l'ouvrage propre et en parfait état. Au fur et à mesure que les travaux progressent, enlever le surplus et les bavures de produit d'étanchéité débordant sur les surfaces adjacentes à l'aide du produit de nettoyage recommandé. Enlever les matériaux de masquage après avoir façonné les joints.*
- .4 *Appliquer le scellant no 1 sur tous les joints extérieurs, tels qu'aux balcons, portes patios, joints de rencontre, solins métalliques, conduits (mécanique et électrique) et aux endroits où une infiltration d'eau pourrait se produire. Faire le traitement des surfaces comme recommandé par le manufacturier.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

7.4 PONTAGE DE BALCON EN FIBRE DE VERRE

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 7.2, solins et garnitures métalliques.
- .2 Section 7.3, Calfeutrage et jointolement.

1.3 PORTÉE

- .1 Remplacer les pontages des balcons arrière et du balcon avant.
- .2 Appliquer un scellant aux joints de rencontre des nouveaux pontages avec le bâtiment.
- .3 Installer les nouveaux soffites en aluminium perforé au balcon avant au 737 et aux balcons arrière au 735 à 737a.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Pontage de balcons en fibre de verre : fait d'un contreplaqué de sapin Douglas (B.C. Fir) de 19 mm d'épaisseur avec larmier 38 mm aux rives exposées. Le revêtement est constitué d'une couche de fibre de verre, soit continue et sans faiblesse.
- .2 Fibre de verre de couleur standard sable.
- .3 Les ancrages et les attaches à dissimuler en métal ferreux, doivent être galvanisés à chaud conformément à la norme CSA G164.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

1.1 EXÉCUTION ET CONDITIONS

- .1 Les bâtiments étant occupés par des locataires, toute la coordination des travaux doit se faire avec l'approbation du représentant de la SHDM.
- .2 Installer des cales sur la structure de bois existante pour s'assurer qu'elle donne la pente illustrée au détail type. Installer les pontages en fibre de verre en les fixant aux supports de bois existants.
- .3 Les pontages ne doivent pas présenter de distorsions et pour les surfaces qui resteront apparentes, les pontages ne doivent pas présenter d'égratignure ni de bosselure.
- .4 Pour l'installation, se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible.

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

8. PORTES ET QUINCAILLERIES

8.2 PORTES EN ACIER ISOLÉES AVEC CADRES DE BOIS

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAUX

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 6.1 – Charpenterie.
.2 Section 7.2 - Solins et garnitures métalliques.
.3 Section 7.3 - Calfeutrage et rejointoiement.
.4 Section 8.7 - Quincaillerie des portes.
.5 Section 9.1 – Peinture.

1.3 DESSINS D'ATELIER

- .1 Soumettre des dessins d'atelier pour approbation.
.2 Les dessins doivent clairement indiquer la construction de la porte, les matériaux utilisés et l'emplacement des pièces de quincaillerie

1.4 PORTÉE

- .1 Remplacement des portes extérieures arrière du bâtiment.
.2 Tous autres travaux nécessaires pour l'installation des unités.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.2 MATÉRIAUX

- .1 **Portes de balcon arrière - TYPE P-1 et P-2 avec imposte** : Porte avec un emboîse rectangulaire horizontal en acier isolée de cal. 24 avec vitrage double scellé à guillotine 560 mm x 1220 mm avec loquet de verrouillage à mi-hauteur. Âme remplie d'un isolant semi-rigide en polystyrène, seuil recouvert d'aluminium anti-dérapant avec pente vers l'extérieur, cadre recouvert d'aluminium de même couleur que le côté extérieur de la porte, bloc pour poignée et serrure en pin de 460 mm, coupe-froid des quatre côtés et charnières à billes de couleur nickel.
- .2 Portes peintes en atelier par électrostatique, tel que peinture Celcolor ou équivalence acceptée. Couleur PEBBLE KAKI # 559 pour le côté extérieur et couleur blanche # 086 du côté intérieur de GENTEK ou équivalence acceptée.
- .3 Système de mousse de polyuréthane portatif giclé, à une composante et à faible expansion, conforme à la norme ASTM E2112.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .4 Vis de fixation en acier traité au zinc.

2.2 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES MATÉRIAUX

- .1 Les matériaux livrés au chantier doivent être secs.
- .2 Garder les matériaux au sec jusqu'à leur installation.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXÉCUTION

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des portes, s'assurer que l'état des surfaces/supports est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du représentant de la SHDM.
- .3 Informer immédiatement le représentant de la SHDM de toute condition inacceptable décelée.
- .4 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du représentant de la SHDM.
- .5 Une fois la porte existante enlevée, installer un fond d'appui en bois ($\pm 19 \times 140 \times 915$) au seuil de l'ouverture brute pour la nouvelle porte.
- .6 Préparer les surfaces et installer les solins intra-muraux en bitume caoutchouté SBS autocollant sur apprêt (voir section 7.2) au périmètre de l'ouverture brute.
- .7 Installer la porte d'aplomb, d'équerre, de niveau et à la hauteur appropriée. Laisser les jeux nécessaires à la flexion pour éviter que les charges exercées par la charpente ne soient transmises aux cadres.
- .8 Fixer les éléments d'ancrage et de raccordement aux éléments de la charpente.
- .9 Ajuster les pièces mobiles pour que la porte fonctionne en souplesse.
- .10 Au périmètre de la porte, injecter un isolant giclé à faible expansion.
- .11 Du côté intérieur, installer un quart-de-rond en bois massif au seuil des portes.
- .12 Vernir la nouvelles boiseries (quart-de-rond).
- .13 Une fois les travaux d'installation terminés, appliquer les produits d'étanchéité au périmètre de la porte conformément aux prescriptions de la section 7.3 – calfeutrage et jointoiement.

FIN DE LA SECTION

**Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouverts,
Réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan**

8.7 QUINCAILLERIE

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.*

1.2 TRAVAUX CONNEXES

- .1 Section 8.2, Portes en acier isolées avec cadres de bois.*

1.3 DESSINS D'ATELIER

- .1 Soumettre un échantillon de chaque pièce de quincaillerie et des dessins d'atelier pour approbation.*
- .2 Les dessins doivent clairement indiquer la marque de commerce, la finition et le numéro de catalogue de son fabricant, les matériaux utilisés et l'emplacement des pièces de quincaillerie.*

1.4 PORTÉE

- .1 Les travaux décrits dans cette section comprennent la fourniture et l'installation de toute la quincaillerie de finition et leurs travaux relatifs indiqués à la présente section.*
- .2 Fourniture des gabarits nécessaires à la préparation des cadres.*

1.5 GABARITS

- .1 Tous les gabarits, copies de plan ou renseignements nécessaires seront fournis à tous les corps de métier en ayant besoin pour parachever leur partie du contrat. Les dessins d'atelier de chaque corps de métier en cause seront vérifiés par le fournisseur de quincaillerie. L'Entrepreneur général devra s'assurer que cette vérification est faite et avisera le professionnel de toute anomalie.*

1.6 LIVRAISON, MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- .1 La quincaillerie sera livrée sur le chantier dans l'emballage original du fabricant.*

1.7 RESPONSABILITÉS

- .1 La quincaillerie de finition sera convenablement adaptée à l'usage spécifié et elle conviendra à l'endroit désigné. Advenant le cas où toute quincaillerie telle qu'indiquée, spécifiée ou demandée ne rencontre pas les exigences projetées ou exigées, le fournisseur de la quincaillerie cherchera promptement la correction ou la modification nécessaire pour convenir ou s'adapter à l'endroit désigné, amplement à l'avance afin d'éviter un délai dans la fabrication et la livraison de la quincaillerie.*
- .2 Les ouvrages, fournitures et services requis sous cette section devront être confiés à un seul et même sous-traitant.*
- .3 Au cours de la construction, le fournisseur en quincaillerie fera les vérifications nécessaires pour s'assurer que la quincaillerie de finition qu'il fournit soit convenablement installée et il informera l'Entrepreneur général de toutes déficiences ou anomalies.*

**Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés,
Réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan**

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

.1 8 groupes de quincaillerie Q-1 (portes P-1 et P-2) :

3 charnières à billes 101 mm x 101 mm finition C15.

1 serrure de grade résidentiel, fonction entrée avec cylindre à 5 goupilles, fini en acier inoxydable satiné comparable au modèle suggéré «10151 B C32D GMK» de «DOREX» ou tout équivalent accepté.

1 serrure pêne dormant de grade résidentiel avec cylindre à 5 goupilles, fini en acier inoxydable satiné comparable au modèle suggéré «20151 C32D GMK» de «DOREX» ou tout équivalent accepté.

1 butoir de porte à ressort fini chromé.

Maîtriser et ajuster les cylindres pour que la même clé fonctionne sur les deux (2) serrures de la même porte et sur la clé maîtresse de la SHDM. Sur demande, la clé maîtresse de la SHDM sera disponible pour l'ajustement requis.

.2 Fournir les vis, boulons, tampons expansibles et autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des pièces de quincaillerie.

.3 Les pièces de fixation apparentes doivent être assorties au fini des pièces de quincaillerie et utiliser des pièces de fixation faites d'un matériau compatible avec celui qu'elles traversent.

.4 Groupes de Clés :

Groupe Q-1 : fournir huit (8) groupes de clés distincts d'un (1) original et de deux (2) copies. Remettre les clés originales à la SHDM et les copies aux occupants.

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTION DE POSE

.1 Fournir aux fabricants de portes et des bâtis métalliques les gabarits d'installation et les instructions complètes qui leur permettront de préparer leurs produits à recevoir les articles de quincaillerie prescrits dans la présente section.

.2 Fournir avec chaque article de quincaillerie, les instructions d'installation élaborées par le fabricant.

.3 Tous les articles de quincaillerie seront installés avec les attaches ou vis originales fournies par les manufacturiers et selon leurs recommandations.

.4 Poser la quincaillerie d'aplomb, avec les vis et les boulons fournis par le manufacturier et suivant ses instructions. Les pièces seront encastrées d'affleurement avec les faces des portes.

.5 Tous les articles de quincaillerie seront installés avec les attaches ou vis originales fournies par les manufacturiers et selon leurs recommandations.

**Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés,
Réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan**

- .6 *Toutes vis ou têtes de vis avec bavures ou endommagées, mal alignées ou brisées devront être remplacées.*

3.2 NETTOYAGE

- .1 *Lorsque le projet sera terminé, tous les articles de quincaillerie devront être propres et intacts. L'Entrepreneur général devra réparer ou remplacer toutes les pièces de quincaillerie défectueuses.*
- .2 *Protéger tous les articles de quincaillerie jusqu'à la livraison du bâtiment à la SHDM.*

FIN DE LA SECTION

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

9 FINITION

9.1 PEINTURE

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRAL

- .1 Voir section 1.0 - Conditions spéciales.

1.2 DESSINS D'ATELIER

- .1 Soumettre des dessins d'atelier pour approbation.

1.3 PORTÉE

- .1 Peindre la structure (fer c) et les garde-corps des balcons arrière aux 725 à 733.
- .2 Peindre l'ensemble des escaliers extérieurs arrière (garde-corps, marches, paliers, limons et structure).
- .3 Peindre les nouvelles moulures en bois des portes.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.3 MATÉRIAUX

- .1 Finition nouvelle boiserie : 1 couche d'apprêt et 2 couches de peinture de finition au latex fini semi-lustré de couleur blanche.
- .2 Acier extérieur sur l'ensemble du bâtiment (structure des balcons et garde-corps arrière, marches, paliers, limons, garde-corps, colonnes et mains courantes des escaliers arrière) : une couche d'apprêt et 2 couches de peinture antirouille extérieure à l'alkyde. Couleur noire.
- .3 Les couleurs seront mélangées par le manufacturier selon le choix fait par le la SHDM d'après les coloris standards.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

1.2 EXÉCUTION ET CONDITIONS

- .1 Les bâtiments étant occupés par des locataires, toute la coordination des travaux doit se faire avec l'approbation du représentant de la SHDM.
- .2 Les éléments d'acier existants doivent être décapés/sablés de toute rouille jusqu'à l'obtention du métal sain selon un **procédé reconnu comme la meuleuse électrique équipée d'une broche torsadée**. Sabler les soudures avec une broche en acier torsadé. Le procédé devra être approuvé par le la SHDM. Les éléments devront être peints d'un apprêt antirouille sur le métal ayant été nettoyé et de deux couches de peinture antirouille.
- .3 L'application des peintures ne devra pas commencer tant que les surfaces à peindre n'auront pas été préparées convenablement. Toutes les surfaces devront être solides, sèches, propres, exemptes de saleté, de poussière, de graisse, d'huile, de rouille, sels et de toute autre matière étrangère susceptible de compromettre la bonne apparence des couches de peinture.

Remplacement des portes arrière, réfection des balcons, membranes, métaux ouvrés, réparation de maçonnerie et divers travaux - 725 à 737a, rue Lusignan

- .4 *Examiner toutes les surfaces à finir et s'assurer qu'elles sont suffisamment sèches, propres et généralement en bonne condition pour recevoir la peinture. Avertir le maître d'œuvre de tout défaut des surfaces et de toutes conditions pouvant affecter la qualité des ouvrages.*
- .5 *Toute surface ne devant pas recevoir de peinture devra être bien protégée à l'aide de ruban-cache, de toiles ou autre lors de l'application des peintures.*
- .6 *Toute peinture sera appliquée de façon uniforme, sans coulures, traînées, oublis, traces de pinceau ou autre défaut de façon à obtenir la texture, le fini et la couleur spécifiés.*
- .7 *Les matériaux de chaque système de peinture doivent provenir d'un seul et même fabricant.*
- .8 *On ne devra appliquer aucune couche de peinture avant que la précédente ne soit parfaitement sèche et dure. Les apprêts, sous-couches et couches intermédiaires devront être poncés avant l'application des couches de finition.*
- .9 *Aucune peinture ne doit être appliquée lorsque de la poussière est générée par d'autres corps de métier, ou que les surfaces n'ont pas été approuvées par le maître d'ouvrage.*

3.2 ÉCHANTILLON

- .1 *Fournir un contenant de 4 litres scellé de chaque couleur de finition utilisée.*

3.2 NETTOYAGE

- .1 *Tous les chiffons, rebuts et débris seront enlevés du chantier chaque jour avant le départ des ouvriers. Il ne sera pas permis de les laisser s'accumuler.*
- .2 *Lorsque l'ouvrage est terminé, nettoyer et faire disparaître toutes les tâches de peinture ou de vernis des planchers, murs, quincaillerie, verre, etc., et voir à laisser toutes les surfaces propres et en parfait état.*

FIN DE LA SECTION